

DELIBERATION DD2024_128

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	57
Votants	69
Pouvoirs	12

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 8 novembre 2024

LE 14 novembre 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PERIMOUV' : DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES AIRES DE COVOITURAGE AU SEIN DU GRAND PÉRIGUEUX POUR LA PÉRIODE 2024-2026: MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. TALLET, M. LEGAY, Mme TOURNIER, M. PIERRE NADAL, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
 Mme SALINIER donne pouvoir à M. AUZOU
 Mme SALOMON donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
 M. DUCENE donne pouvoir à Mme KERGOAT
 M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
 Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
 Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
 M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
 Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
 Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
 Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND
 Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

PERIMOUV' : DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES AIRES DE COVOITURAGE AU SEIN DU GRAND PÉRIGUEUX POUR LA PÉRIODE 2024-2026: MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération en date du 28 mars 2024, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux a validé la stratégie de déploiement des aires de covoitage sur le territoire du Grand Périgueux pour la période 2024 à 2026.

Qu'à ce titre, il a été fixé, par année, les prochains aménagements d'aires de covoitage sur le territoire entre 2024 et 2026.

Considérant que la Commune de Eglise-Neuve-de-Vergt a pour projet la restructuration du bourg de la commune. Dans ce cadre, cette dernière s'est engagée à créer des stationnements et notamment une dizaine de place pour le covoitage.

Que le renforcement de la pratique du covoitage est considéré comme un axe majeur du projet de territoire Grand Périgueux 2040 et notamment à l'égard de la partie rurale du territoire. Ainsi, il est proposé que le Grand Périgueux participe, par le biais d'une convention de fonds de concours, à hauteur de 50% au financement de ces places de covoitage dans le bourg.

Que le coût total de ces nouveaux stationnements s'élève à environ 100 000 € HT. La part revenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux sera ainsi de 50 000 € HT (Hors aléas éventuels, révision de prix...).

Qu'ainsi, la programmation des aires à aménager serait modifiée ainsi :

2024	2025	2026
Manzac-sur-Vern : pose de totem sur le parking en face de la mairie sur les abords de la D4 et si nécessaire box vélo sécurisé	Château l'Evêque : extension du parking relais existant dans la mesure où ce dernier est régulièrement complet	Cré@vallée nord : restructuration et requalification complète du parking de covoitage historique au regard des usages accrus dans le secteur et des projets futurs de la zone de cré@vallée
Lacropte : pose de totem, renforcement de structure si nécessaire et pose de box vélos sécurisés sur le parking à côté de la salle des fêtes aux abords immédiats de la D45 et de la D2	Le Pouyaud : création d'une aire de 49 places aux abords de la D8 permettant d'avoir un réel lieu de covoitage mais aussi de parking relais au niveau de « l'entrée nord » de Périgueux. Il est à noter que le réseau Péribus desservira aussi ce nouvel aménagement	Bassillac : structuration d'une aire de covoitage aux abords du bourg en fonction de la pratique des lignes de covoitage
Savignac-les-Eglises : création d'une aire d'une vingtaine de places à l'entrée du bourg sur les abords de la D705.	Eglise-Neuve-de-Vergt : Création d'une dizaine de place de covoitage dans le bourg de la commune.	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de valider la modification du programme de déploiement des aires de covoiturage sur le territoire du Grand Périgueux pour la période 2024-2026 ;
- D'inscrire les crédits afférents aux budgets ;
- D'autoriser le Président à solliciter autant que de besoin l'ensemble des subventions possibles sur le sujet et notamment le fonds vert ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier et notamment la convention de fonds de concours (et ses éventuels avenants) avec la Commune de Eglise Neuve de Vergt

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/12/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/12/2024	Périgueux, le 02/12/2024
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 